



Prime de fin carrière

Par LH80

Bonjour

suite à une rupture conventionnelle à 10 mois de la retraite, j'ai effectué une demande de ma prime de fin carrière à IRP auto et de là on me répond que je ne suis pas éligible à cette prime.

j'ai travaillé 40 ans dans le secteur automobile.

Puis je avoir un recours.

Cordialement.

Par kang74

Bonjour

Vous ne rentrez pas dans les conditions pour recevoir votre capital de fin de carrière en ayant choisi de signer une rupture conventionnelle à 10 mois de votre départ à la retraite .

J'espère donc que vous avez bien négocié vos indemnités de départ .

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALISCTA000021298413/]https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALISCTA000021298413/[/url]

NB : Vous aurez été licencié, vous n'auriez pas eu forcément droit à ce capital par rapport à ce point :

4° "Ne pas bénéficier d'une indemnité de licenciement d'un montant égal ou supérieur à l'assiette de calcul visée au point 3 ci-après. "

Par LH80

Merci de votre réponse